

demment sur le succès de la démar-  
che que M. Louis Blanc et ses amis  
doivent faire après demain auprès de  
M. Constans.

Les journaux du soir vous appren-  
dront, en effet, que l'extrême gauche,  
qui réclame l'urgence de la discussion  
de la proposition Raspail, relative à la  
célébration de la Fête dite « nationale »  
du 14 juillet, a entendu M. Louis  
Blanc, lequel a proposé d'ajouter un  
article additionnel portant que l'amnistie  
pleine et entière était prononcée à  
l'occasion de la fête nationale et en-  
suite que le 24 février et le 21 septem-  
bre de chaque année seraient égale-  
ment des jours fériés. La réunion, tout  
en pensant qu'il ne fallait pas surchar-  
ger la proposition par d'autres ques-  
tions qui pourraient faire l'objet de  
propositions spéciales, a néanmoins dé-  
cidé qu'elle enverrait des délégués au-  
près du ministre de l'intérieur pour  
lui demander de saisir le Gouverne-  
ment de la question de l'amnistie et  
lui demander d'en prendre l'initiative.

La Bourse est fort inactive et les  
cours restent à peu près immobiles sur  
nos rentes.

On a appris vers la fin du marché,  
que, dès le début de la séance de la  
Chambre, M. le général Farre avait  
annoncé que les drapeaux de la Répu-  
blique seraient distribués à tous les  
corps d'armée le 14 juillet prochain et  
qu'il avait l'honneur de déposer en  
conséquence un projet de loi demandant  
un supplément de décorations pour  
cette cérémonie, ce projet devant  
être discuté d'urgence après avoir été  
renvoyé à la commission du budget.  
Un peu plus tard, la nouvelle est ve-  
nue que la Chambre, sur le rapport de  
M. Achard, concernant la proposition  
Raspail et après avoir entendu M. Na-  
quet, a adopté, sans plus tarder cette  
proposition, laissant à peine à M. le  
duc de Bisaccia le temps de protes-  
ter. Nous aurons donc de par la  
Chambre, (si le Sénat le permet) la fa-  
meuse fête nationale du 14 juillet, de-  
puis si longtemps réclamée par nos  
révolutionnaires. Cette première con-  
cession sera certainement suivie de  
bien d'autres. Qui vivra verra.

La commission municipale a adopté  
les articles du projet concernant les  
actions judiciaires. Ces articles sont re-  
latifs aux formalités à accomplir par les  
communes et les contribuables avant  
d'intenter une action judiciaire. La  
commission s'est également occupée  
des dépenses et des recettes. Elle a  
examiné les dépenses obligatoires. Aucune  
innovation n'est apportée sur ce  
point à la loi de 1837.

L'entrevue du général Farre et de la  
commission Laisant n'a abouti encore  
à aucun résultat concernant le volon-  
tariat d'un an. La commission ne sta-  
tuera que vendredi.

Les excédents de recettes annoncés,  
ce matin, pour le mois de mai et le  
mois précédent, ont décidé M. Magnin  
à proposer, aujourd'hui, en conseil, un  
dégrèvement sur les sucres. Cet impôt,  
qui est actuellement de 70 fr. les 100  
kilogr., serait abaissé de 30 fr., c'est-à-  
dire ramené à 40 fr. les 100 kilogr.  
Le dégrèvement partirait du 1<sup>er</sup>  
octobre 1880 et se continuerait en 1881,  
concurrentement avec les autres dégrè-  
vements proposés déjà dans le projet  
du budget de 1881. Le conseil a ap-  
prouvé le projet qui a été déposé sur  
le bureau de la Chambre par M. Ma-  
gnin. Il a été renvoyé immédiatement  
à l'examen de la commission du bud-  
get.

On télégraphie de Troyes qu'après  
une réunion générale des délégués de  
toutes les catégories ouvrières de  
Troyes, une grève vient de se déclarer.  
Quatre cents ouvriers ont suspendu  
leur travail. Il est probable que demain  
d'autres ouvriers en plus grand nom-  
bre se mettront également en grève.

Le retour de M. Léon Say est défi-  
nitivement fixé à samedi.

## SENAT

Présidence de M. Rampon, vice-président.  
La séance s'ouvre à 2 heures. Elle est  
présidée par M. Rampon, M. L. Say n'étant  
pas encore de retour à Paris.  
Divers projets de loi sont déposés sur le  
bureau du Sénat.  
Le Sénat adopte un projet de convention  
avec les Etats-Unis relativement au régime-  
ment de certaines indemnités.  
Tous les projets à l'ordre du jour sont  
adoptés sans discussion.  
La séance est levée.  
La prochaine séance est fixée à lundi.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Gambetta.  
La séance est ouverte à deux heures.  
Le procès-verbal de la dernière séance  
est adopté.  
M. LE MINISTRE DE LA GUERRE dit que  
le gouvernement a décidé que la distribu-  
tion des drapeaux aux troupes aura lieu le  
14 juillet. (Applaudissements sur les bancs  
de la majorité.)  
M. le ministre dépose un projet de loi ten-  
dant à l'autoriser à donner, à cette occasion  
un certain nombre de décorations.  
M. HAENTGENS demande que la discus-  
sion du budget ne commence que huit  
jours après le dépôt du rapport général.  
M. LE MINISTRE DES FINANCES répond  
que la Chambre a mis les rapports déjà dis-  
tribus à l'ordre du jour du 17 juin.  
M. HAENTGENS croit pouvoir affirmer  
qu'on a décidé de commencer par une dis-  
cussion générale.  
M. LE MINISTRE est d'avis qu'il doit y  
avoir une discussion générale, mais que  
celle-ci ne peut avoir lieu en effet qu'après  
le dépôt du rapport d'ensemble.  
C'est à propos des recettes que cette dis-  
cussion générale pourra se produire. Le  
ministre a tout intérêt à ce que la discus-  
sion s'engage sur une situation prospère.  
M. JANVIER de la MOTTE père ne s'oppose  
pas à la discussion des rapports particuliers.  
Toutefois, ce projet est contraire à toutes  
les traditions.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il est arrivé plu-  
sieurs fois que la discussion du budget est  
ouverte par les budgets particuliers. Dans  
l'espèce, il est entendu que la discussion  
générale se fera sur le budget des recettes.

L'ordre du jour appelle la discussion de  
l'interpellation de M. Blachère sur la poli-  
tique intérieure et les révolutions.

M. BLACHÈRE croit que le moment est  
venu d'interroger le gouvernement sur une  
politique qui laisse le trouble et l'inquiétude  
dans le pays. (Bruit à gauche.)  
Il a suffi de quelques mois, en effet, pour  
passer de la République des modérés à  
celle des Jacobins. (Nouveau bruit. — Très  
bien à droite.)

Les révolutions systématiques, prati-  
quées sous le nom d'épurations, constituent  
le caractère de cette politique. Jamais gou-  
vernement ne s'était livré avec autant de  
passion à l'exécution des serviteurs de l'Etat,  
sans respecter ni les droits acquis ni les  
services rendus.

On a frappé des hommes dévoués à leurs  
devoirs professionnels et qui étaient l'hon-  
neur de l'administration française. Ceux  
qui sont restés sont soumis à une inquisi-  
tion permanente et à des dénominations  
quotidiennes.

On se propose, enfin, de continuer cette  
œuvre en éliminant la magistrature.  
Ce système n'est propre qu'à accélérer  
l'abaissement des caractères, dont on se  
plaignait tant jadis.

Un autre genre de révocation consiste à  
envoyer un fonctionnaire du Nord au Midi  
ou du Midi au Nord. On ne parle pas de  
déplacement onéreux, devant la rupture de  
toutes ses relations, le fonctionnaire envoie  
sa démission ou demande prématurément  
sa retraite.

Les mesures de ce genre retombent né-  
cessairement sur les employés auxiliaires.  
Un pareil état de choses tue au préju-  
dice du public. Servir l'Etat n'est plus une  
fonction, c'est un accident. Les fonction-  
naires les plus compétents n'ont l'expé-  
rience nécessaire pour assurer le fonction-  
nement des services.

Le fonctionnarisme avait au moins l'av-  
antage de servir de tampon entre l'auto-  
rité et le public. Cet avantage disparaît, à  
mesure que la politique envahit les rou-  
ges de l'administration.

Le gouvernement semble appliquer cette  
loi du règne animal, en vertu de laquelle  
tous les êtres se dévorent les uns les autres.

On n'a pas craint d'introduire ce système  
d'épuration jusque dans l'armée : le mini-  
stre de la guerre a remplacé les chefs de  
ces grandes directions militaires qui avaient  
travaillé à la reconstruction de l'armée  
et de son matériel. Il a bouleversé  
les cadres de l'armée territoriale.

Les exigences du parti radical croissent  
avec les satisfactions qu'il obtient. Déjà  
l'on demande que les écoles de l'Etat soient  
fermées, par simple arrêté ministériel, aux  
élèves des Jésuites.

On s'est privé des services de nos meil-  
leurs généraux; le brave Duroci, qui s'est  
illustré dans les champs de bataille; un  
prince de sang royal auquel on ne pouvait  
adresser d'autre reproche, et le général Vi-  
noy dont le gouvernement n'a même pas  
su faire respecter la mémoire.

Il était réservé à la République de créer  
des généraux politiques. C'est un crime de  
lèse-patrie, car l'armée n'est pas un parti,  
elle est la France.

Les enfants de troupe recevaient l'in-  
struction dans une école désignée par le co-  
lonel, qui remplaçait le père de famille.  
Une circulaire vient de décider qu'ils se-  
raient envoyés dans des écoles laïques. Cette  
circulaire est une violation de la loi et un  
incroyable monument de bon plaisir. Elle  
est une violation de la liberté de conscience  
et de la liberté paternelle.

Le pays est fatigué de ce système. Mais  
il fallait bien tenir les promesses faites aux  
agents électoraux. L'échéance a été lourde;  
on n'a pu contenter tout le monde. Cette  
explication est du journal le *Parlement*. Elle  
est exacte, mais incomplète.

Il faut aussi préparer les fiefs électoraux  
réservés aux amis du gouvernement. Il faut  
que tous les fonctionnaires soient désignés  
pour la campagne électorale qui va s'ou-  
vrir.

Le tempérament de la nation ne veut ni  
persécution ni violence. C'est en respectant  
ces sentiments que le gouvernement pour-  
rait s'établir sérieusement en France.

M. le président du Conseil, dans un ré-  
cent discours, paraissait avoir compris cette  
vérité.

Mais le gouvernement, au lieu de suivre  
ce programme, a adopté une politique d'ar-  
bitraire et de combat, il a voulu dominer  
le pays et l'asservir, il a inventé un despotisme  
nouveau, déguisé sous le nom de  
droit de l'Etat.

Il a prétendu former l'esprit public, con-  
formément à ses vues et à ses passions.  
Une pareille politique ne peut manquer  
d'appeler une réaction. Le peuple voit que  
la République est le gouvernement de quel-  
ques-uns, et non le gouvernement de tous  
(Bruit.)

M. BLACHÈRE demande qu'il y dans l'exer-  
cice du droit d'interpellation une limite qui  
a été franchie depuis longtemps. (Très bien  
à gauche.)

M. BLACHÈRE répond qu'il s'est borné  
à indiquer que le droit d'interpellation sur-  
tout par discours écrit, avait des limites.

M. BLACHÈRE. — Sous l'Empire, on n'a  
jamais songé à limiter le droit d'interpellation.  
Un membre à gauche. — Les orateurs,  
alors, ne lisent pas leurs discours.

M. BLACHÈRE, continuant, dit que le mou-  
vement de l'indignation générale se traduit  
déjà par de nombreux symptômes.

Le fait, comme disait Lamartine en 1848,  
ou que la France cesse d'être la France, ou  
que les républicains cessent de la gouverner.  
Or, la France ne cessera pas d'être la France.  
(Très bien à droite.)

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il regrette qu'aucun  
membre du gouvernement n'ait jugé conve-  
nable de répondre.

L'orateur avait quelques observations à  
présenter; mais il craint de se heurter à  
un parti-pris. (Partie I.)

M. de Clercq. — Et M. Keller? (Applau-  
dissements à droite.)

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il ne parle  
pas de ses collègues pour ne pas blesser  
leur modestie.

L'opinion publique saura venger les in-  
justices. (Applaudissements.) M. de Mont-  
luc, préfet du Morbihan, s'adressant aux  
officiers du 6<sup>e</sup> hussards, leur a dit, parait-il,  
qu'ils avaient porté la livrée d'un prince  
et l'uniforme de la servitude.

Quand on traite les gens de laquais, on  
devrait au moins leur donner leurs huit  
jours.

M. CONSTANS, ministre de l'intérieur, dit  
que ces paroles n'ont jamais été pronon-  
cées. (Interruptions à droite.)

M. LE PRÉSIDENT de LÉON. — C'est le sens,  
si non le texte des paroles du préfet. Le fait  
est bien établi, qu'il a été l'objet d'un  
blâme de la part du ministre de la guerre.  
(Applaudissements à droite.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR déclare  
qu'il n'y a pas eu de blâme. Il y a eu une  
demande d'explications desquelles il est ré-  
sulté que les paroles incriminées n'avaient  
pas été prononcées. (Applaudissements à  
gauche.)

M. LE PRÉSIDENT de LÉON prend acte de cette  
déclaration qui rassure les populations du  
Morbihan. (Rires à gauche.)

Le ministre a compris des intérêts  
particuliers, en privant des officiers d'un  
grade qui était leur propriété. Il a compro-  
mis les intérêts de l'Etat, et le privant  
d'officiers dévoués et capables.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE répond et  
soulève les protestations énergiques de la  
droite.

M. LE BARON REILLE demande qu'on ap-  
porte les états de service des *épurés*. (Tou-  
te vive violent interrompible.)

M. LE PROVOST DE LAUY fils proteste  
contre les dernières promotions des offi-  
ciers. (Vives interruptions.)

M. BLACHÈRE dépose un ordre du jour.  
M. LE PRÉSIDENT s'y oppose, et le rap-  
pelle à l'ordre.

La discussion est close par ce singulier  
procédé.

M. ACHARD lit un grosque rapport relatif  
à une fête nationale le 14 juillet.

L'urgence, appuyée par le ministre de  
l'intérieur, est déclarée.

La proposition est ensuite discutée.

M. de la ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISAC-  
CAI proteste énergiquement contre de pa-  
reilles fêtes dignes de mépris. (Bruit à  
gauche.)

La proposition est adoptée.

M. MARGAINE développe de nouveaux les  
idées de la Convention sur la subordination  
de l'administration au commandement, et  
sur la nécessité d'un contrôle indépen-  
dant.

M. de la ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISAC-  
CAI proteste énergiquement contre de pa-  
reilles fêtes dignes de mépris. (Bruit à  
gauche.)

La proposition est adoptée.

M. MARGAINE développe de nouveaux les  
idées de la Convention sur la subordination  
de l'administration au commandement, et  
sur la nécessité d'un contrôle indépen-  
dant.

M. de la ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISAC-  
CAI proteste énergiquement contre de pa-  
reilles fêtes dignes de mépris. (Bruit à  
gauche.)

La proposition est adoptée.

M. MARGAINE développe de nouveaux les  
idées de la Convention sur la subordination  
de l'administration au commandement, et  
sur la nécessité d'un contrôle indépen-  
dant.

M. de la ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISAC-  
CAI proteste énergiquement contre de pa-  
reilles fêtes dignes de mépris. (Bruit à  
gauche.)

La proposition est adoptée.

M. MARGAINE développe de nouveaux les  
idées de la Convention sur la subordination  
de l'administration au commandement, et  
sur la nécessité d'un contrôle indépen-  
dant.

M. de la ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISAC-  
CAI proteste énergiquement contre de pa-  
reilles fêtes dignes de mépris. (Bruit à  
gauche.)

La proposition est adoptée.

Ajourné la demande d'une subvention de  
2,800 fr. formée par le Cercle des Carabiniers  
Roubaixiens.

Vote une indemnité de logement de 600  
fr. en faveur du 3<sup>e</sup> vicar de la paroisse  
de St-Séver.

Approuve le compte administratif du  
maire, le compte de gestion du receveur  
municipal de l'exercice 1879, et adopte le  
projet de budget supplémentaire de la  
ville pour 1880.

Approuve le compte administratif des Hospices,  
du Bureau de Bienfaisance et du Mont-de-  
Piété de l'exercice 1879.

Les comptes de gestion des receveurs de  
ces établissements et les projets des bud-  
gets dressés pour l'exercice 1880 et 1881.

Approuve le projet d'approbation du  
réglement révisé de la caisse des retraites  
des employés municipaux.

Émet l'avis de laisser subsister dans son  
intégrité le traité Holden au sujet de la  
promenade de Barbièvre jusqu'à la récep-  
tion définitive des travaux.

Ajourné le projet d'acquisition d'un ter-  
rain situé rue de Richelieu pour servir  
d'emplacement à une école de garçons.

Recommande à la sollicitude de M. le  
Maire la demande de secours formée par  
M<sup>me</sup> Laforest, veuve d'un employé attaché  
aux travaux municipaux.

Sur le rapport de la Commission des  
Pompiers, présenté par M. Delétoile :

Fixe le chiffre de la pension de retraite à  
accorder à des facteurs et sous-officiers.

Sur le rapport de la Commission des  
Tramways, présenté par M. Bonne :

Émet un avis favorable à l'approbation  
du règlement et du tarif établis par la Com-  
mission des Tramways.

Unanimité renvoie à l'examen de la  
Commission des Finances :

La demande d'un crédit de 20,137 fr. pour  
saler les fossés militaires occasionnés par  
les grèves;

La proposition d'acquiescer des stores pour  
l'Institut Turgot;

Le projet de suppression du passage à  
niveau de l'Allumette;

Une proposition par laquelle le conseil de  
fabrique de l'église Ste-Elisabeth fait con-  
naître que cet établissement pourra payer  
la dépense du vicar en 1881 et sollicite  
un avis favorable à l'emploi des legs fait  
par M. Jules Descaut pour l'acquisition d'un  
grand orgue.

L'avis de la Commission des musiques  
tendant à obtenir une augmentation de  
traitement à M. Victor Delanoy, directeur  
de l'École des musiques.

La lettre de M. le Pasteur protestant sol-  
licite une indemnité de logement en fa-  
veur du pasteur-adjoint;

Une demande de réparations à exécuter  
au Temple de la rue des Arts.

LES COMMISSIONS DE LA VOIRIE ET DES  
PROMENADES.

Le projet d'aqueduc à construire sous le  
boulevard d'Halluin, à la traversée du che-  
min de fer du Nord.

La lettre par laquelle M. le curé de la pa-  
roisse St-Séver demande le placement  
d'un cadran à l'angle de l'église.

PROMENADES ET FINANCES.

La demande d'un crédit de 1000 fr. pour  
exécuter et entretenir des corbeilles de  
fleurs au jardin public de Roubaix.

La demande d'un crédit supplémentaire  
de 2,800 francs, pour l'entretien des pro-  
menades publiques.

VOIRIE.

La lettre de M. Crettet, entrepreneur des  
travaux de pavage du boulevard de Beau-  
repère, pour obtenir la résiliation de son  
contrat de location.

La lettre de M. le préfet du Nord, rela-  
tivement au classement parmi les routes  
départementales, du chemin de grande  
communication n° 9.

La proposition de mise en bon état de  
viabilité de la rue Meyerbeer.

Sont nommés dans les contributions in-  
directes :

M. Hausquin, contrôleur à Lille; M. Del-  
croix, commis principal à La Bassée; M.  
Cardon, commis grade à Houplin.

Sont nommés commis à : Seclin, M. Tri-  
chadou, et à Denain, M. Mouton.

403 hommes placés dans les services auxi-  
liaires ont négligé de répondre à l'appel qui  
a été fait vendredi matin, à six heures et  
demi sur la Grand-Place de Roubaix. Ces  
hommes ou, à leur défaut, leurs parents  
sont invités à se présenter à la gendarmerie,  
rue des Fossés, dans le plus bref délai.

Un déplorable accident a mis en émoi,  
hier matin, tout le quartier de l'Allumette,  
à Croix. Un cultivateur de Wasquehal, M.  
Henri Duquenne, s'était arrêté un instant  
au passage à niveau de l'Allumette pour  
laisser passer un train de marchandises  
s'avançant dans la direction de Roubaix.

Dès que le train fut passé, le cultivateur  
s'avança sur la voie, mais au même mo-  
ment, il était atteint par la locomotive du  
train de voyageurs n° 483, puis lancé à une  
assez grande distance. Le roulement du  
train de marchandises avait empêché le mal-  
heureux cultivateur de se rendre compte  
de l'approche du train de voyageurs.

Plusieurs personnes s'empressèrent aus-  
sitôt autour de M. Duquenne. Elle le ramas-  
sèrent inanimé et le transportèrent à l'es-  
taminet de l'Allumette, mais malgré tous les  
soins qui lui furent prodigués, par MM. Car-  
rette et Vincent, médecins, il ne tarda pas à  
succomber.

Un charretier au service d'un plafonneur  
de la rue Blanchemaison, suivait hier après-  
midi, monté sur un cheval, deux sacs de  
chaux, la route de Roubaix à Lannoy. Arrivé  
en face de l'estaminet du *Cheval Blanc*,  
il se pencha afin de s'assurer que le feu ne  
prenait pas dans les roues par suite de  
l'échauffement d'un essieu; mais dans ce  
mouvement, il porta le corps de son cheval  
et tomba sur le pavé. Une des roues lui  
passa sur le corps.

Le malheureux charretier a reçu les  
soins de M. le docteur Godefroy. Il a été  
ensuite transporté à l'hôpital ayant la  
jambe et la cuisse gauche fracturées. Il  
se nomme Louis Lecomte et est âgé de 39  
ans.

On nous signale un cas de mort subite  
qui s'est produit hier, dans une maison de  
la rue de Soubise. Un menuisier, M. Wagnon,  
venait de goûter et se disposait à regagner  
son atelier, quand il se sentit pris d'un  
malaise soudain. Il fit chercher un méde-  
cin, M. le docteur Blaise, mais avant que  
le remède indiqué put être appliqué, le  
malade avait rendu le dernier soupir.

M. Wagnon laisse une veuve avec quatre  
enfants.

Comme nous l'avons annoncé, il y a trois  
jours, la société chorale *Les Mélomanes*  
*Roubaixiens* est en train d'organiser un con-  
cert pour lequel elle s'est assurée le concours  
de l'*Orphéon Roubaixien* et de la *Fanfare*  
*de Croix*. Ce concert aura lieu dans le ma-  
gnifique jardin de M. Pierre Cateau, rue du  
Grand-Chemin et est donné dans le but  
de couvrir les frais qu'occasionnera le  
concours d'Armentières auquel doivent  
assister *Les Mélomanes*. Il y aura un prix  
d'entrée fixé à un franc. Nous faisons des  
vœux pour que la recette soit fructueuse.

La société des *Mélomanes* a besoin d'être  
aidée, car elle ne se compose que d'ouvriers  
qui consacrent à la musique les rares loisirs  
que leur laissent les longues journées de  
travail. Aussi espérons-nous qu'il sera ré-  
pondu à leur appel. D'ailleurs le programme  
est, à lui seul, assez attrayant pour amener  
de nombreux auditeurs. Le voici :

1. *Mélomanes Roubaixiens*. Le Combat Na-  
val, de St-Julien, chœur choisi pour le con-  
cours d'Armentières. — 2. *Fanfare de Croix*,  
Allegro militaire. — 3. *Fanfare de Croix*,  
la Couronne d'or, ouverture. — 4. *Orphéon*  
*Roubaixien*, Chanson Espagnole, chœur.  
L. Journe. — 5. *Fanfare de Croix*, Les deux  
amis, fantaisie. — 6. *Fanfare de Croix*,  
Belle Etolie, polka pour piston exécutée par  
M. Victor Lecomte, sous chef de la fanfare,  
Blanchemaison.

2<sup>e</sup> PARTIE.

1. *Mélomanes Roubaixiens*, Les Martyrs aux  
Assises, Lament de Gédéon, chœur choisi pour  
le concours d'Armentières. — 2. *Fanfare de Croix*,  
Fleurs des Bois, fantaisie, Vaupercq. — 3. *Fanfare*  
*de Croix*, L'Oasis, fantaisie, Teissier. — 4.  
*Orphéon Roubaixien*, Les Emigrants, irlandais  
chœur, Gevaert. — 5. *Fanfare de Croix*, L'Étoile  
du Midi, mosaïque, Landeau. — 6. *Fanfare de*  
*Croix*, Marche triomphale, Biondi. — 7. *Orphéon*  
*Roubaixien*, Les Emigrants, chœur.  
Prix d'entrée. Un franc par personne.

Des cachets sont en vente au local de cha-  
cune des Sociétés ci-dessus et aux bureaux du  
*Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve.

Nous avons annoncé en son temps l'ar-  
restation d'un marchand de déchets, Désiré  
Craynest, inculpé de fraude implicite dans un  
voile de laine, de soie et de coton comme  
Roubaix. Nous apprenons aujourd'hui que  
M. Craynest a été relaxé, une ordonnance  
de non-lieu ayant été rendue en sa faveur.

Plusieurs malfaiteurs se sont introduits,  
l'avant-dernière nuit, dans la cave de M.  
Valès, marchand de parapluies, dans la  
Grande-Rue. Pour pénétrer dans la cave,  
les voleurs ont enlevé, à l'aide d'une pince,  
plusieurs paves du trottoir et ont escaladé le  
pirail. Une fois dans la cave, ils ont dû  
éprouver un grand désappointement car  
ils n'y ont trouvé que des objets qu'ils ont  
désignés. Ils se sont dédramatisés en vi-  
sant les paves et ont été surpris par un ser-  
vant sous la tent de tout ce qu'ils ont trouvé  
de bon à manger.

On croit que l'un des auteurs de ce vol  
est entre les mains de la police. Deux agents  
ont, en effet, reçu des renseignements sur  
le matin, trois individus ivres et menant  
grand tapage. A leur approche, ils prirent  
la fuite. L'un d'eux fut cependant arrêté.  
C'est un vagabond, Léopold Verbeke,  
âgé de 19 ans. L'enquête se poursuit.

Les exploits des luteurs, des hommes  
forts qui étaient installés au Boulevard  
Central, à la foire dernière, ont, parait-il,  
mis les jeux de force en honneur, dans cer-  
tains ateliers. Aux heures de repos, on lutte  
corps à corps, on boxe, ou s'engage en  
des poids. Une de ces représentations in-  
ternes avait lieu, hier, dans un tissage de la  
rue de la Fosse-aux-Chènes. Un vieux tis-  
serand, âgé de 60 ans et nommé Joseph  
Cosyns, avait parié avec ses camarades,  
qu'il enlèverait 40 kilogrammes de bœuf  
deux poids, de vingt kilogrammes chacun,  
réunis entre eux au moyen d'une corde,  
furent, en effet, enlevés assez facile-  
ment par le vieillard, mais au moment où  
l'hercule improvisé jetait ses yeux sur ceux  
qui tenaient un regard triomphal, la corde qui  
retenait les poids se rompit et l'un d'eux  
vint atterrir Cosyns à l'épaule. Celui-ci  
tomba aussitôt sur le plancher, le poids lui  
avait fracturé la clavicule droite.

Après avoir reçu les premiers soins d'un  
médecin, Cosyns a été transporté à l'hôpital.

Un ouvrier tisserand du hameau du  
Barbièvre, Emile Delahousse, est activement  
recherché par la police. Delahousse a cher-  
ché noise à un de ses voisins, César Duques-  
ne, et l'a battu très-violemment. Une  
plainte a été déposée par ce dernier.  
Quant à Delahousse il a pris la fuite.

Un jeune garçon de Wattrelos, Arthur  
Clairhout, âgé de 13 ans, a été surpris  
hier, par des douaniers au sentier des  
Hauts-Jardins, au moment où il pénétrait  
en France avec du tabac et de café impor-  
tés de Belgique.

Ce précoce contrebandier a déjà été con-  
damné pour un délit analogue au mois  
d'avril dernier.

Un imprimé anonyme relatif à l'entere-  
ment civil dont Tourcoing vient d'être le  
théâtre, a été glissé, hier et avant-hier,  
sous toutes les portes et répandu dans  
toutes les rues de cette ville.

C'est une chanson écrite en patois, dans  
lequel l'auteur exerce — assez spirituel-<